

Avis relatif au recrutement au titre de l'année 2023 de fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par voie de détachement au corps des Assistants Ingénieurs du ministère chargé de l'enseignement supérieur

En application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, du décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la Fonction Publique et de l'article 93 de la loi de transformation de la fonction publique fixé par le décret n° 2020-569 du 13 mai 2020.

Conformément à l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de recrutements d'assistant ingénieurs et fixant le nombre total de postes à pourvoir à 17 postes offerts aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi.

Au titre de l'Université Jean Moulin Lyon 3 le nombre de de postes à pourvoir est fixé à 1.

L'Université Jean Moulin Lyon 3 organise au titre de l'année 2023 un recrutement pour l'accès au grade d'Assistant ingénieur BAP J.

Nature de l'emploi offert

Exécuter des actes administratifs et de gestion courante dans le domaine d'activité de la structure ; recueillir, traiter et faciliter la circulation de l'information nécessaire au fonctionnement de la structure. Informer et orienter dans leurs démarches les interlocuteurs internes et externes

Lieu d'exercice : Université Jean Moulin Lyon 3, site de la Manufacture des Tabacs

Date limite d'envoi des dossiers de candidature	Entretiens de recrutement pour les candidats présélectionnés	Prise de fonction pour la personne recrutée
2 mai 2023	13 Juin 2023	Communiquée ultérieurement

Conditions de candidature

Les candidats doivent être agents titulaires de la fonction publique et doivent remplir les conditions générales d'accès aux emplois publics :

- Jouir de ses droits civiques et ne pas avoir subi de condamnations incompatibles avec l'exercice des fonctions,
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national,
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.
- Justifier au 1er janvier 2023 au moins 4 années d'ancienneté de services publics pour pouvoir être détaché dans les corps des ASI et des techniciens de recherche et de formation

Dossier de candidature à télécharger

<https://www.univ-lyon3.fr/dossier-raep-asi-promotion-par-detachement>

Le dossier devra comporter :

- ✓ Un justificatif attestant que le candidat est à la qualité de Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi
- ✓ Une photocopie de la carte d'identité ou passeport en cours de validité
- ✓ Arrêté de nomination en qualité de fonctionnaire
- ✓ Etat de services publics du dossier complété

Procédure de sélection

Les dossiers de candidatures seront examinés par une commission de sélection et seuls seront convoqués à un entretien les candidats présélectionnés par cette commission.

Le candidat retenu sera détaché dans le corps des assistants ingénieurs pour une durée d'un an. A l'issue de cette période une nouvelle audition aura lieu débouchant à l'intégration ou au renouvellement du détachement du candidat.

Date limite de transmission des dossiers

Les dossiers de candidature doivent être adressés pour le 02/05/2023 dernier délai, cachet de la poste faisant foi à :

Université Jean Moulin Lyon3
Service des personnels BIATS
Recrutement ASI BOE
Bureau des concours
1 C avenue des Frères Lumière
CS 78242
69372 LYON CEDEX 08



Pour le Président de l'Université
Jean Moulin Lyon 3
et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines
TIENN LEBEAU